



M Laurent MORELLI  
Laurent Morelli  
18 rue haute de l'église  
21350 vitteaux

Paris, le 19 septembre 2018

**N° de dossier : 18TEC25484.01**

Monsieur,

Après examen par la Commission de votre projet de formation intitulé :

FORMATION EN IMMOBILIER Répondant à la loi ALUR

du 04/08/2018 au 28/12/2018

Nous avons le plaisir de informer de notre engagement à financer cette formation, pour un montant total de 300,00Euros.

Cette prise en charge représente notre participation aux frais suivants :

Frais pédagogiques : 300,00 Euros

Attention, les frais pédagogiques précités, susceptibles de vous être accordés par le FIF PL, sont sous réserve du nombre de jours et/ou du nombre d'heures stipulés sur l'Attestation de Présence et de Règlement, pour la période de prise en charge accordée par le FIF PL.

Vous obtiendrez le remboursement de ces frais par virement bancaire sous condition que votre formation respecte les textes réglementaires et dès l'obtention de votre part des pièces ci-dessous :

- **Attestation de présence précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du participant**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable du dossier  
Maïmouna TIMERA